

améliorées du fait que leurs produits sont vendus lorsque les conditions du marché sont meilleures ; et une commercialisation plus ordonnée des produits en résulte.

**La Loi sur la vente coopérative des produits agricoles** (LVCPA) a été adoptée afin de favoriser le développement des marchés en aidant et en encourageant la commercialisation coopérative des produits agricoles. Le tout se fait par l'intermédiaire d'une garantie de prix minimum moyen aux pools de commercialisation coopérative obtenue avant le début de la campagne agricole. La garantie de prix se divise en deux segments : une garantie de paiement initial minimum aux producteurs et une garantie de coût maximum pour les exploitations coopératives couvrant les frais de commercialisation des récoltes. À la fin de la période de commercialisation des récoltes d'une année, si le prix moyen qu'a reçu l'exploitation coopérative est plus bas que le niveau de la garantie de prix, le gouvernement paie la différence à la coopérative.

**Fonds pour l'implantation des cultures.** Agriculture Canada aide le secteur privé et les universités à déployer de plus en plus d'efforts pour élargir la base de l'agriculture canadienne. Ce fonds a pour objet de stimuler la création et l'adoption de nouvelles cultures et de nouvelles variétés de plantes exploitables, et la découverte de techniques et méthodes de production nouvelles et plus efficaces. Ce fonds spécial d'Agriculture Canada contribue pour beaucoup à combler l'écart entre la recherche fondamentale et la production commerciale.

Divers projets partiellement financés par ce fonds spécial d'Agriculture Canada ont été réalisés ou sont en cours dans toutes les régions du pays. Par exemple, un projet de trois ans, qui se déroule en Ontario, vise à vérifier la faisabilité de la production commerciale de semis de tomates à haute densité dans des cabarets à compartiments multiples destinés au repiquage. Dans le cadre d'un autre projet, des expériences sont entreprises dans la région du sud de l'île de Vancouver et dans la vallée du fleuve Fraser afin d'évaluer la viabilité du commerce des kiwis et de mettre en place des méthodes de production adéquates. De plus, la Lakeland Forage Association de l'Alberta a examiné, de façon comparative, la production de fourrage à l'aide de trois principales méthodes d'amélioration des grands pâturages naturels.

## 9.6 Services provinciaux

Dans les provinces, les ministères qui s'occupent d'agriculture ont des bureaux régionaux et des programmes de formation professionnelle dotés de représentants qualifiés qui, travaillant dans

les centres ruraux, fournissent aux intéressés des conseils sur la gestion des fermes, la main-d'œuvre agricole, la construction d'habitations et l'économie domestique en milieu rural, l'éducation et le perfectionnement de l'effectif des clubs 4-H et des groupes de jeunes vivant en milieu rural. Ils donnent aussi des conseils touchant les services de médecine vétérinaire, l'amélioration des élevages et la gestion des cultures.

Différents services de génie donnent des conseils au sujet des systèmes d'adduction d'eau et des réseaux d'égouts en milieu rural, de l'outillage agricole et de projets tels que l'irrigation ou le drainage des terres dans les Prairies et dans certaines régions de l'Ontario.

Diverses activités provinciales de commercialisation sont réalisées en vue d'accroître les marchés tant intérieurs qu'extérieurs et d'encourager l'industrie du conditionnement des denrées alimentaires à prendre de l'expansion. Plusieurs programmes provinciaux de développement des marchés complètent ceux du gouvernement fédéral.

Dans plusieurs provinces, les gouvernements accordent des prêts et des subventions aux agriculteurs ou leur offrent divers services pour leur permettre d'améliorer ou d'agrandir leurs exploitations. Le Nouveau-Brunswick offre notamment une ferme de semences de pommes de terre à Bon Accord et des séminaires de commercialisation à l'intention des expéditeurs de pommes de terre et présente des projets dans les domaines suivants : amélioration des terres et conservation du sol, élargissement du marché et adoption accélérée des techniques de production et de commercialisation des produits agricoles.

Une aide financière et technique est mise à la disposition des producteurs agricoles du Québec dans le cadre des programmes en vigueur. La conservation des sols agricoles et des ressources en eau est l'un des objectifs visés dans la stratégie du Québec. En outre, il existe un programme d'aide à l'amélioration de la gestion des déchets animaux, qui est en vigueur depuis le 25 juillet 1988. Ce programme s'applique à la construction ou à l'amélioration de structures pour l'entreposage des excréments solides et liquides. Le Québec dirige deux instituts de technologie agro-alimentaire, deux laboratoires d'analyse des aliments, deux laboratoires de chimie, trois laboratoires de pathologie animale ainsi que six stations de recherche spécialisées dans divers genres de production agro-alimentaire.

Outre les nombreux programmes d'aide financière conçus pour favoriser la stabilité économique des producteurs et des entreprises de transformation des aliments en Ontario, le ministère de l'Agriculture veut favoriser une saine